

## Analyse des résultats du questionnaire mensuel 2007

Les résultats présentés ici sont issus des réponses au questionnaire envoyé chaque mois par la CNSA aux MDPH depuis janvier 2006, mois de mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées et de l'entrée en vigueur de la prestation de compensation du handicap.

Ce questionnaire permet notamment de recueillir des éléments de fonctionnement de la MDPH (dates de création des CDA-PH, dates de création des fonds de compensation, nombre de mises à disposition ou de recrutement en personnels...), de suivre la montée en charge de la prestation de compensation et sa composition et, en phase transitoire de construction des systèmes d'information des MDPH, de permettre un suivi minimum relatif à l'activité des MDPH.

Entre 2006 et 2007, le questionnaire a évolué pour adapter ses items au contexte actuel des MDPH.

↳ En 2006, en moyenne, les résultats portent sur les réponses de 78 MDPH. Selon les mois, elles sont entre 71 et 84 à remplir le questionnaire ;

↳ En 2007, 88 MDPH en moyenne répondent chaque mois au questionnaire. Hors le mois de décembre, où 77 réponses « seulement » ont été recensées, elles sont entre 82 et 94 MDPH chaque mois à remplir le questionnaire. Près des ¾ des départements ont répondu systématiquement chaque mois.

↳ En 2007, 3 départements n'apparaissent pas dans l'analyse : les Alpes de Haute-Provence, la Mayenne et la Meurthe-et-Moselle.

↳ Les MDPH répondent au questionnaire complètement ou partiellement quand elles n'ont pas connaissance de certains items.

### **Les demandes PCH 2007 extrapolées à la population française :**

(78 répondants pour l'analyse)

<b>Demandes déposées</b>		
2	Total des demandes PCH 2006 *	70 622
0	Nombre moyen de demandes de PCH* déposées chaque mois - année 2006	5 885
0	Nombre moyen de demandes de PCH* (hors mois de démarrage) - année 2006	6 479
6	Total des demandes PCH 2007 *	83 863
-	Total des demandes PCH* - 1er semestre 2007	43 669
-	Total des demandes PCH* - 2ème semestre 2007	48 162
2	Nombre moyen de demandes de PCH* - année 2007	6 989
0	Taux de croissance 2007/2006 du nombre de demandes PCH déposées (corrigé des mois de démarrage 2006)	7.9%
7		

\* extrapolées à la population française

### **Les demandes PCH en 2007 sont stabilisées :**

Il apparaît que la montée en charge en 2006 a été très rapide. En 3 mois, le nombre de demandes déposées en 2006 a quasiment atteint le niveau moyen annuel observé : hormis les deux premiers mois de démarrage, 6500 demandes PCH sont déposées en moyenne en 2006. En 2007, le nombre moyen de demandes déposées est proche de 7000 demandes par mois. Au total, le taux de croissance des demandes déposées est +8% entre 2007 et 2006.

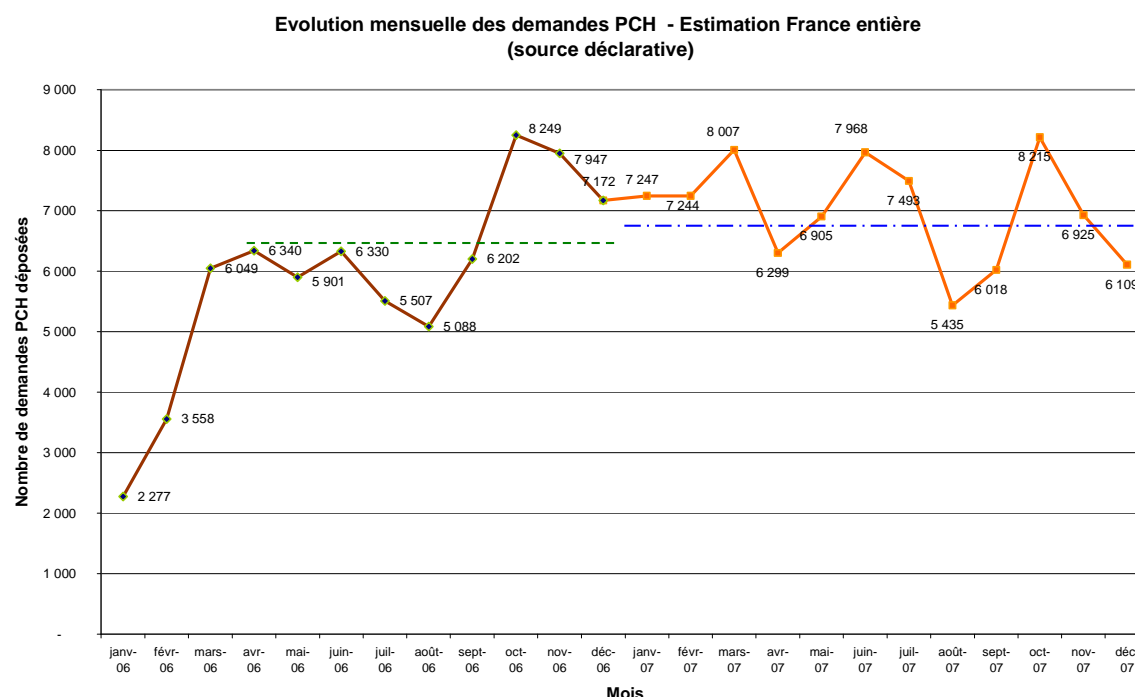
Les MDPH ont enregistré 84 000 demandes PCH en 2007, alors qu'elles en avaient comptabilisé 70 600 en 2006.

Les demandes PCH comptent pour 5%<sup>1</sup> du total des demandes déposées en 2007 à la MDPH. Près de 97% de ces demandes PCH concernent les adultes ; et seulement, 3.4% concernent les enfants.

2	Part des demandes PCH dans le total des demandes déposées - année 2007	5.0%
0	Part des demandes ACTP dans le total des demandes déposées - année 2007	1.3%
0	Part des PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	96.6%
7	Part des PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3.4%

La saisonnalité se confirme : les données montrent nettement une forte baisse en août et une seconde moins forte en fin d'année.

Graphique 1 : l'évolution 2006-2007 des demandes PCH



**Les décisions PCH<sup>2</sup> en 2007 extrapolées à la population française :**  
(82 répondants pour l'analyse)

Décisions examinées en CDA-PH		
2	Total des décisions PCH 2006 *	23 514
0	Total des décisions PCH 2007 *	76 564
0	Total des décisions PCH* - 1er semestre 2007	34 119
7	Total des décisions PCH* - 2ème semestre 2007	42 444
-	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 1er trimestre 2007	5 312
-	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 2ème trimestre 2007	6 061
-	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 3ème trimestre 2007	6 388
2	Nombre moyen de décisions PCH* prises - 4ème trimestre 2007	7 760
0	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - janvier-mai 2006	>100% chaque mois
0	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - juin -décembre 2006	+ 25% chaque mois
7	Rythme de croissance moyen des décisions PCH - 2007	+ 4% chaque mois

\* extrapolées à la population française

<sup>1</sup> Ce résultat est cohérent avec celui obtenu par les logiciels de gestion sur l'année 2007 (partie I de la présente note).

<sup>2</sup> Chaque décision PCH est comptée une fois quel que soit le nombre d'éléments qu'elle contienne.

La montée en charge des décisions PCH se poursuit :

76 600 décisions PCH (accords et refus confondus) ont été prises en 2007. Il s'agit d'une nette augmentation en 2007 par rapport au nombre de décisions PCH prises en 2006. Toutefois, la montée en charge des décisions PCH s'est poursuivie au long de l'année 2007 et bien qu'inférieure à celle observée en 2006, année de démarrage, elle reste soutenue (+4% chaque mois). Le nombre moyen de décisions PCH continue d'augmenter : il est de près de 8000 décisions par mois au dernier trimestre 2007 alors qu'il était égal à 5300 au premier trimestre de cette même année.

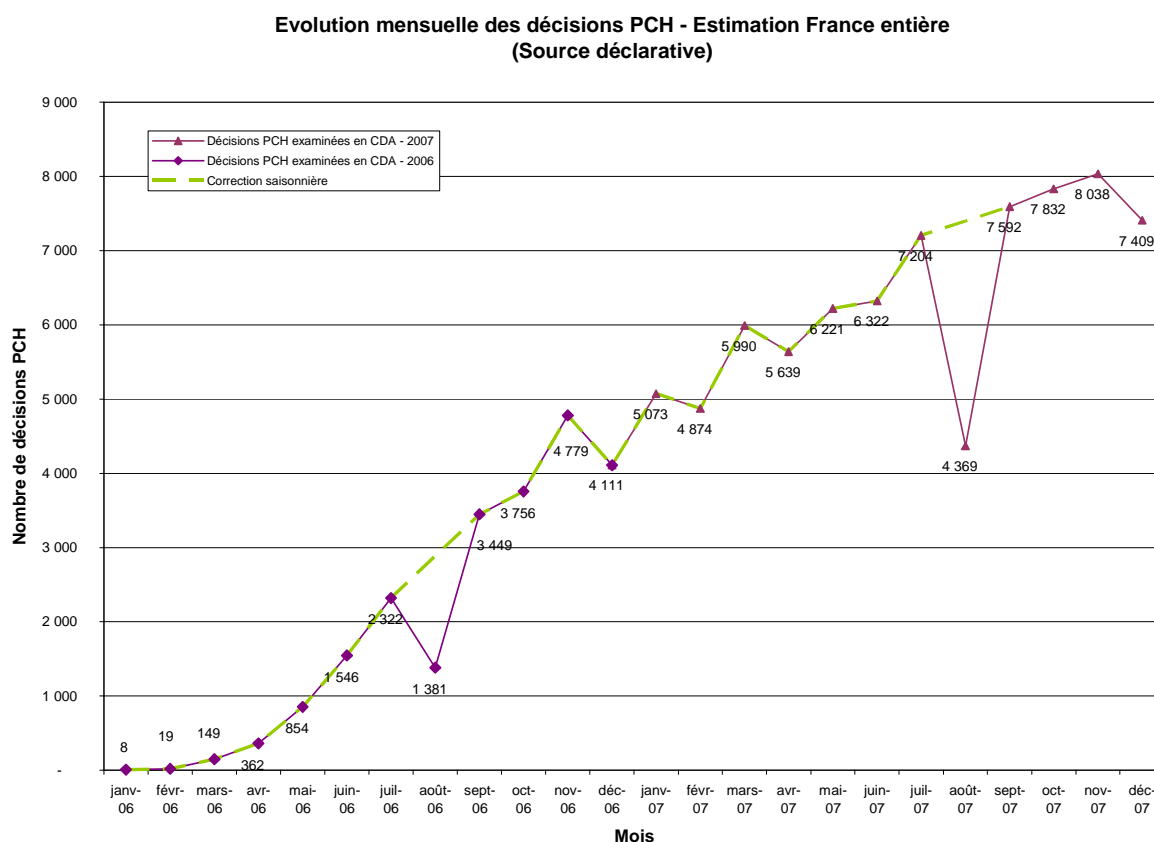
Il est à noter que le nombre moyen de décisions PCH prises au dernier trimestre 2007 est supérieur à celui des demandes PCH pour cette même période. Ce résultat est un élément important et suggère un rattrapage des stocks de demandes en attente de décisions et une diminution des délais moyens de traitement.

Les décisions PCH représentent 3.7% du total des décisions prises en 2007. Elles concernent pour 97% des adultes.

2	Part des décisions PCH dans le total des décisions prises - année 2007	3.7%
0	Part des décisions PCH adultes dans le total des PCH - année 2007	97.0%
7	Part des décisions PCH enfants dans le total des PCH - année 2007	3.0%

La saisonnalité des décisions PCH se cale sur celle des demandes : elle est nettement significative en août, mois d'interruption de réunions des CDA-PH, elle l'est toutefois moins en fin d'année.

Graphique 2 : l'évolution 2006-2007 des décisions PCH



**Les PCH accordées en 2007 extrapolées à la population française**  
*(82 répondants pour l'analyse)*

<b>Prestations de compensation accordées</b>		
	Nombre de PCH accordées en 2007 *	<b>52 736</b>
2	Nombre moyen de PCH* accordées chaque mois - 2007	<b>4 395</b>
0	Nombre moyen de PCH* accordées - 1er trimestre 2007	<b>3 401</b>
0	Nombre moyen de PCH* accordées - 2ème trimestre 2007	<b>4 142</b>
7	Nombre moyen de PCH* accordées - 3ème trimestre 2007	<b>4 628</b>
	Nombre moyen de PCH* accordées - 4ème trimestre 2007	<b>5 407</b>

\* extrapolées à la population française

	Part des PCH accordées dans le total des décisions prises - en 2007	<b>2.7%</b>
	Part des ACTP accordées dans le total des décisions prises - en 2007	<b>1.4%</b>
2	Part des PCH accordées dans le total des décisions PCH - en 2007	<b>66.4%</b>
0	Répartis en PCH accordées adultes	<b>97.8%</b>
0	...et PCH accordées enfants	<b>2.2%</b>
7	Part des PCH adultes accordées dans le total des décisions PCH adultes	<b>67.1%</b>
	Part des PCH enfants accordées dans le total des décisions PCH enfants	<b>84.3%</b>

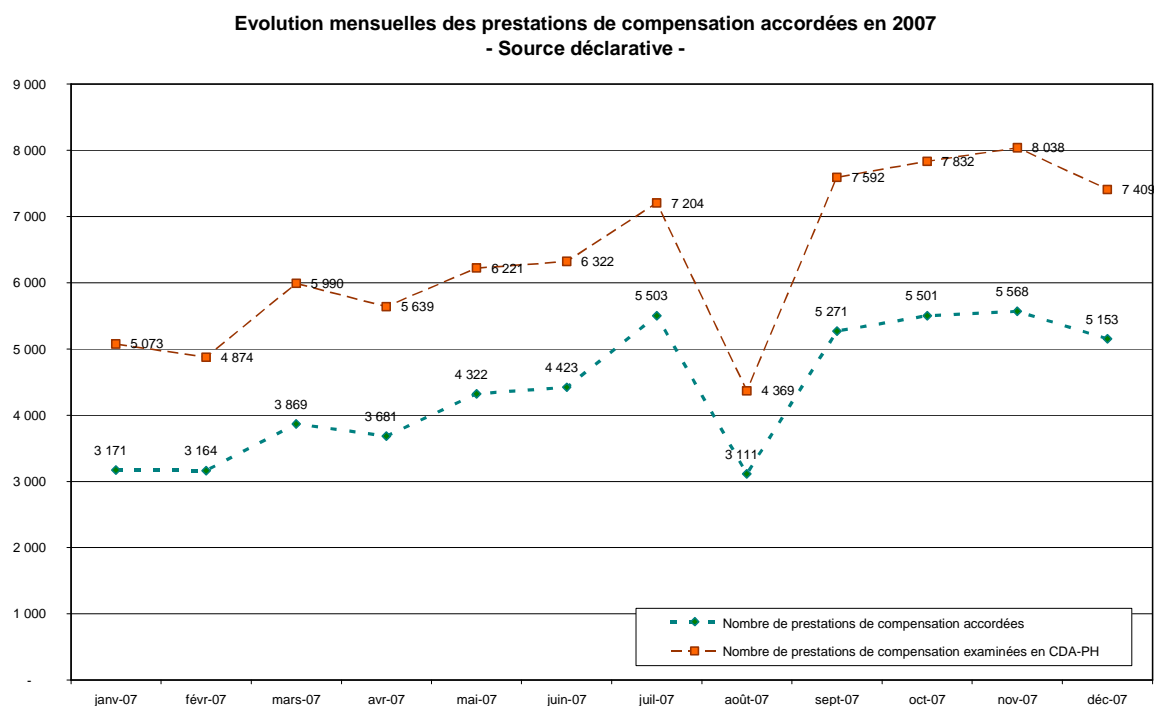
**Les PCH accordées en 2007 représentent 2/3 des décisions PCH :**

En 2007, près de 53 000 PCH ont été accordées. L'évolution des PCH accordées suit la tendance des décisions prises. Ainsi les accords montent en charge sur le rythme d'évolution des décisions PCH. Les PCH accordées représentent selon les mois, elles varient entre 60 et 80% des décisions PCH ce qui représente en moyenne, en 2007, 2/3 des décisions PCH.

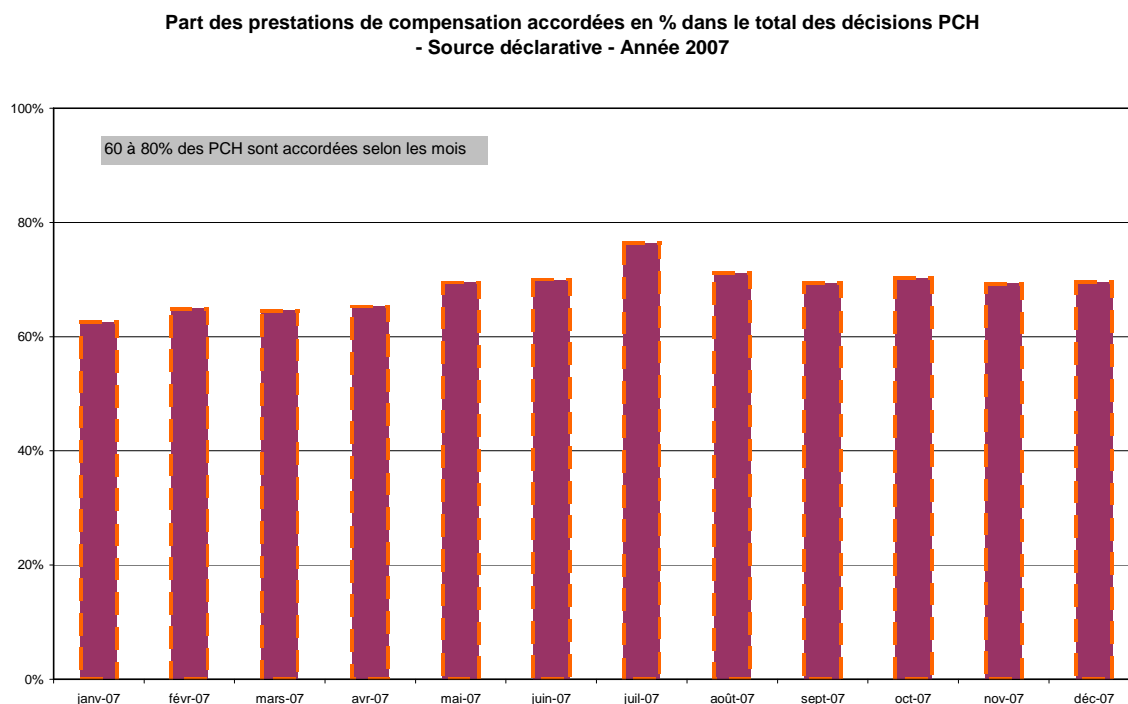
Les PCH accordées représentent 2.7% de l'ensemble des décisions prises par les MDPH. Elles concernent pour la plupart des adultes (97.8%).

Il existe une différence importante entre les publics : les enfants se voient accorder une PCH dans 84% des cas tandis que les adultes bénéficient d'une décision positive dans 67% des cas.

Graphique 3 : les PCH accordées suivent l'évolution mensuelle des décisions PCH



Graphique 4 : entre 60 et 80% des PCH sont accordées en 2007



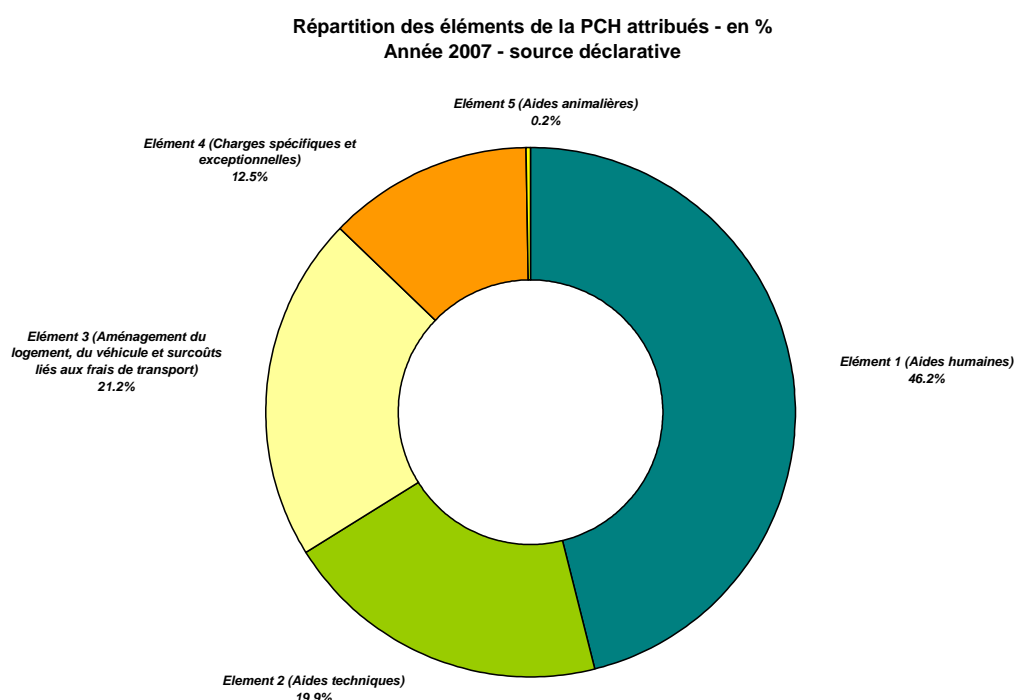
## Le contenu de la prestation de compensation du handicap en 2007

Les questionnaires mensuels permettent en 2007 d'isoler les différents éléments de la prestation de compensation qui ont été attribués, notamment en nombre et en montants.

### Les attributions au sein de la PCH :

En 2007, les aides humaines comptent pour la moitié des éléments attribués (46.2%), et les aides techniques pour un cinquième. L'élément 3 (aménagement du logement, du véhicule et surcoûts de frais de transport) représente près de 21% des attributions tandis que l'élément 4 (charges spécifiques et exceptionnelles) compte pour près de 13% du total des attributions accordées par la CDA-PH. Les aides animalières constituent une très petite portion du total (0.2%).

### Graphique 6 : La prépondérance des attributions de l'aide humaine au sein de la PCH



La répartition des éléments au sein de la PCH demeure stable au cours du temps.

Les résultats par semestre montrent en effet que la structure des attributions au sein de la PCH n'est pas modifiée d'un semestre à l'autre.

Répartition des éléments accordés	Élément 1 (Aides humaines)	Élément 2 (Aides techniques)	Élément 3 (Aménagement du logement)	Élément 3 (Aménagement du véhicule)	Élément 3 (Surcoûts des frais de transport)	Élément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Élément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Élément 5 (Aides animalières)
<b>Total 2007</b>	<b>48.3%</b>	<b>20.8%</b>	<b>9.5%</b>	<b>4.8%</b>	<b>3.3%</b>	<b>22.2%</b>	<b>13.1%</b>	<b>0.2%</b>
<b>Semestre 1</b>	<b>49.2%</b>	<b>21.4%</b>	<b>9.1%</b>	<b>5.0%</b>	<b>2.4%</b>	<b>20.5%</b>	<b>12.6%</b>	<b>0.3%</b>
<b>Semestre 2</b>	<b>47.6%</b>	<b>20.3%</b>	<b>9.8%</b>	<b>4.7%</b>	<b>4.0%</b>	<b>23.5%</b>	<b>13.5%</b>	<b>0.2%</b>

### Les montants décidés par la CDA-PH pour chaque élément de la prestation

Il s'agit, pour les aides humaines et les aides spécifiques, du montant mensuel accordé, indépendamment du nombre de mois pour lequel l'élément est accordé. Pour les autres aides (aides techniques, aménagement de logement et du véhicule, charges exceptionnelles), il s'agit du montant total accordé puisqu'il est versé en une seule fois.

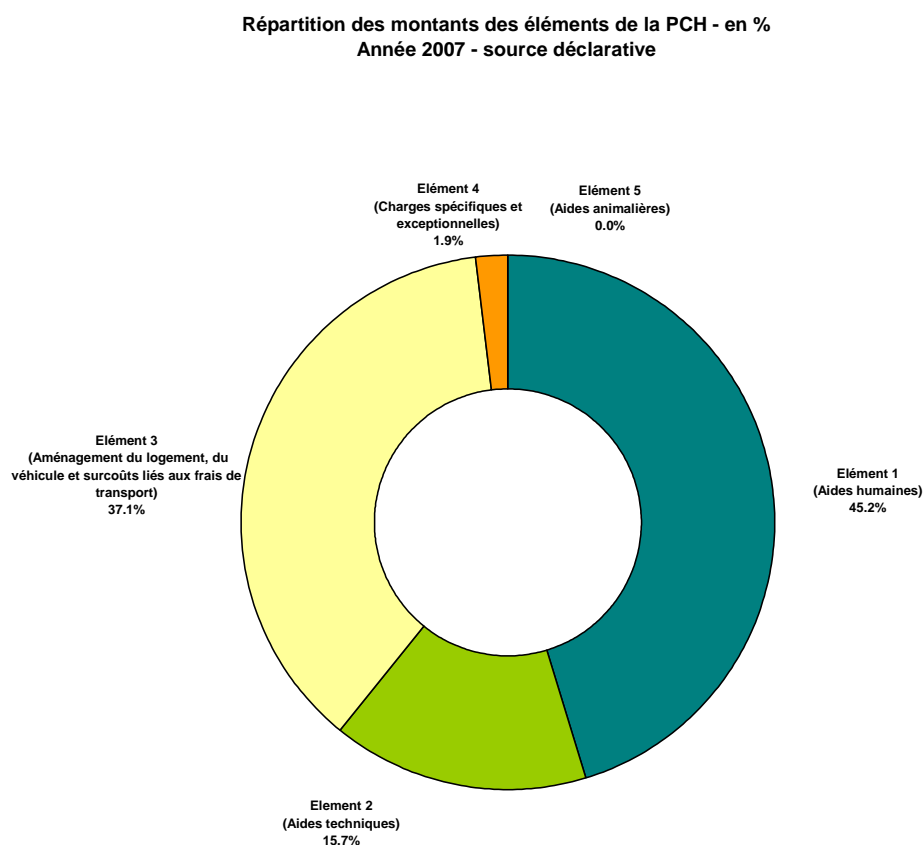
Les montants présentés ci-dessous ne représentent donc pas le coût total des décisions prises par la CDA-PH.

### La répartition des montants des éléments au sein de la PCH :

La répartition des éléments diffère de celle observée en nombre d'attributions, les coûts étant très différents d'un élément à l'autre. Notamment, elle est modifiée du fait des coûts importants que nécessite un aménagement du logement qui représente d'ailleurs une part importante des accords de l'élément 3. Ainsi, l'élément 3 qui représente 21% des attributions compte pour 37% des montants attribués.

L'élément aides humaines compte pour 45% du total des montants attribués, les aides techniques représentent 15% des montants attribués et l'élément 4 moins de 2%.

### Graphique 7 : L'incidence des montants importants de l'aménagement de logement (élément 3)



### La répartition des montants au sein de la PCH s'est ajustée au cours de l'année

Alors que la répartition en nombre des attributions reste globalement stable sur l'année 2007, en montants accordés les aménagements de logement<sup>3</sup> ont représenté 24% des montants attribués au cours du premier semestre et 34% au second. Ce qui signifie que davantage de dossiers lourds ont été traités dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'année.

<sup>3</sup>Les aménagements de logement font partie de l'élément 3 de la PCH, dont ils représentent près des 2/3.

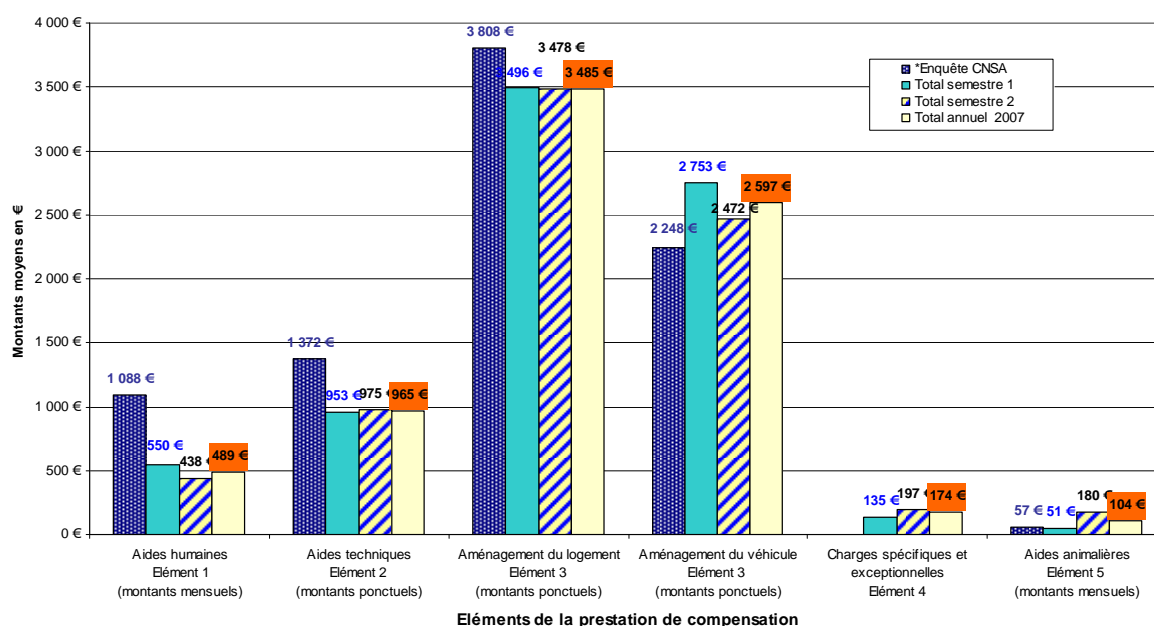
Répartition des montants attribués	Elément 1 (Aides humaines)	Elément 2 (Aides techniques)	Elément 3 Aménagement du logement	Elément 3 Aménagement du véhicule	Elément 3 Surcoûts des frais de transport	Elément 3 (Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux frais de transport)	Elément 4 (Charges spécifiques et exceptionnelles)	Elément 5 (Aides animales)
<b>Total 2007</b>	45.2%	15.7%	26.5%	9.8%	0.8%	37.1%	1.9%	0.0%
<b>Semestre 1</b>	50.5%	14.1%	23.6%	10.1%	0.5%	34.2%	1.2%	0.0%
<b>Semestre 2</b>	47.4%	20.0%	33.8%	11.2%	1.1%	46.2%	3.0%	0.0%

### L'évolution des montants des éléments

En moyenne, sur 2007, les montants attribués mensuellement pour les aides humaines sont de l'ordre de 500€, ceux attribués au titre des aides techniques équivalent à près de 1000€ en un seul versement. Le montant attribué en un seul versement au titre d'un aménagement de logement est 3500€, pour un aménagement de véhicule, 2600€.

A l'exception des aménagements de véhicule et des aides animales, les montants moyens 2007 sont inférieurs à ceux relevés lors de l'enquête ponctuelle réalisée auprès de 25 MDPH en décembre 2006. Ceci confirme la tendance déjà observée et qui pourrait signifier que le traitement des situations les plus lourdes a donc été fait en premier.

Montants moyens par élément de la prestation de compensation - Bilan 2007 - source déclarative

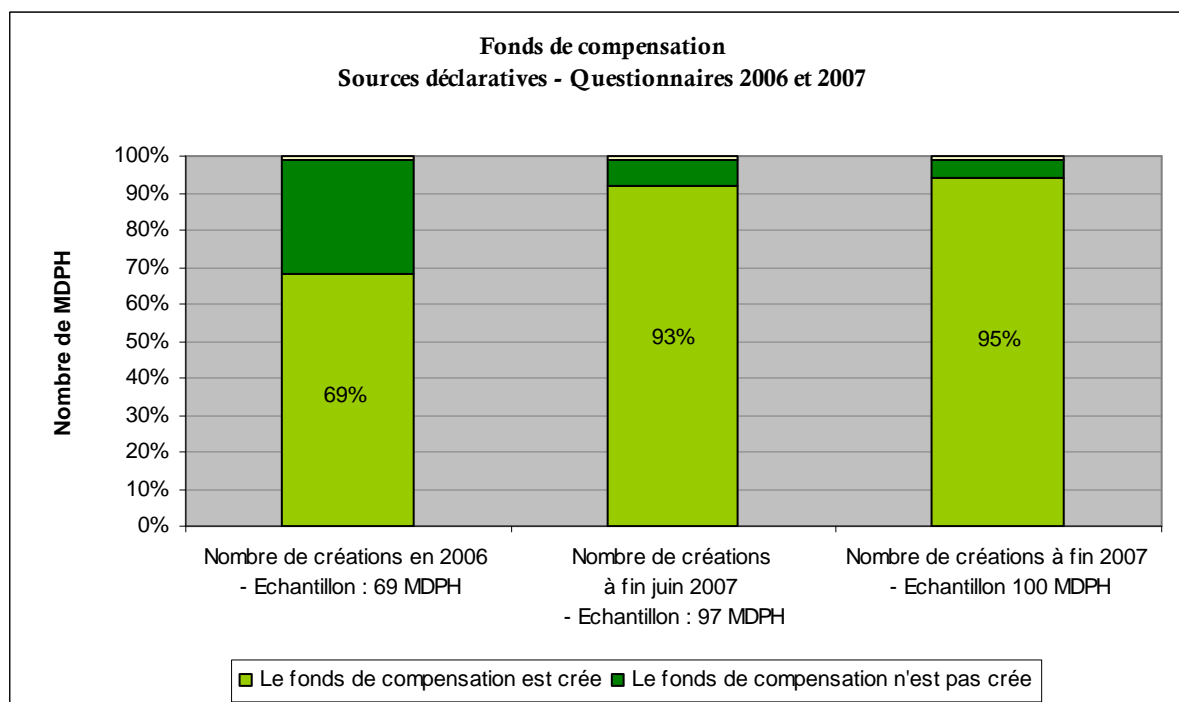




## Annexe : Fonctionnement des MDPH

En 2007, le questionnaire a permis de dresser un état des lieux sur la création et le fonctionnement des fonds de compensation :

Sur la base des déclarations transmises, à fin 2007, 95 fonds de compensation sont créés ; 5 ne le sont pas encore. Fin 2006, 69% des fonds de compensation étaient créés.



Le fait que les fonds de compensation ne soient pas créés ne signifie pas pour autant qu'il y a une rupture de fonctionnement : les dossiers sont en général financés sans interruption sur le modèle des ex SVA.

Les fonds de compensation interviennent en moyenne 10 fois chaque mois dans les départements. Dans 75% des cas, le nombre d'interventions est inférieur ou égal à 15, chaque mois.

Taille du département	Nombre d'observations	Moyenne des interventions chaque mois
<=100000 hab.	71	4.8
>100000 hab. <=200000 hab.	194	8.0
> 200000 hab. <=300000 hab.	167	8.3
>300000 hab. <=600000 hab.	184	13.1
>600000 hab.	99	17.5